



Conférence générale

Dix-huitième session

Abou Dhabi, 3-7 novembre 2019

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI relatives à l'énergie
et à l'environnement**

Activités de l'ONUDI relatives à l'énergie et à l'environnement

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de l'application de la résolution GC.17/Res.4 de la Conférence générale, informe sur les faits nouveaux et décrit les perspectives du prochain exercice biennal. Il complète les rapports sur l'état d'avancement des travaux présentés au Conseil du développement industriel dans le dernier rapport sur la question (IDB.47/18) et dans les rapports annuels de l'ONUDI 2017 (IDB.46/2) et 2018 (IDB.47/2).

I. Les nouveaux enjeux du développement

1. Les activités menées par l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement aident les États Membres à opérer une transformation industrielle durable et à exploiter les nouveaux débouchés industriels et commerciaux que leur ouvre l'application des conventions internationales sur le climat et l'environnement. Dans le cadre de ce mandat, les Départements de l'énergie et de l'environnement fournissent des services aux États Membres qui répondent aux nouveaux besoins qu'ont fait naître les nouveaux enjeux du développement.
2. Parmi les faits nouveaux survenus au cours de l'exercice biennal, on peut citer : la convergence des technologies numériques évoluées et des systèmes énergétiques ; les progrès accomplis dans le domaine des nouveaux matériaux et de la chimie verte ; et l'apparition de toutes sortes d'innovations permettant l'élaboration de produits et de procédés écologiques et sans effet sur le climat, et de nouveaux modèles d'activité, notamment circulaires. Ces faits nouveaux sont de plus en plus pris en compte dans les activités prioritaires et les plans d'action définis au niveau national en vue d'un développement industriel inclusif et durable.



II. Intégration et transposition à une plus grande échelle de la prestation de services

3. Conformément à la résolution GC.17/Res.4, et en réponse à ce qui précède, les deux départements ont recentré leurs services d'appui sur les programmes en vue d'améliorer leur prestation de services et de la transposer à une plus grande échelle.

4. Les mesures prises collectivement par les deux départements ont visé à répondre à trois grandes catégories de besoins :

a) Aider les pouvoirs publics et les industries à mettre en place une infrastructure viable et résiliente propice au développement industriel, qui repose notamment sur l'écoconception, des parcs éco-industriels, un approvisionnement en énergie propre et un accès à l'eau ;

b) Aider les industries à parvenir à la neutralité climatique et à passer à une économie circulaire en adoptant des pratiques économes en énergie et en ressources, ainsi qu'en introduisant l'innovation dans leurs modes de conception, de fabrication et de gestion de la durée de vie des produits et en fournissant les services correspondants ;

c) Aider les pouvoirs publics et les industries à honorer les engagements nationaux qu'ils ont pris au titre des conventions internationales sur le climat et l'environnement, en facilitant leur accès à des fonds destinés à financer l'action climatique, qui les aident à opérer leur transition vers une industrialisation durable.

III. Programmes et initiatives

5. Au cours de l'exercice biennal, l'ONUDI a mis en œuvre, dans plus de 105 États Membres, des activités de coopération technique relatives à l'énergie et à l'environnement d'un montant de plus de 200 millions de dollars.

6. En 2018-2019, l'ONUDI a mené plusieurs initiatives qui ont contribué à renforcer les connaissances et les institutions. En particulier, elle a parachevé, en partenariat avec la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération internationale, le guide à l'usage des professionnels sur la mise en œuvre du dispositif international de parcs éco-industriels (*A Practitioner's Handbook for Eco-Industrial Parks: Implementing the International EIP Framework*, en anglais seulement). L'édition de 2018, qui complète le dispositif de 2017, est en cours d'application dans plusieurs pays. De même, en coopération avec l'Organisation internationale de normalisation, l'ONUDI dirige l'élaboration de directives techniques relatives aux petites centrales hydroélectriques. Dans le cadre du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, l'ONUDI anime les échanges avec les responsables politiques sur les principes de l'économie circulaire et contribue à l'élaboration de mesures adaptées.

7. Pour aider l'industrie, l'ONUDI, forte de ses succès, a continué à renforcer les capacités nationales de gestion de l'énergie, le but étant d'optimiser les systèmes énergétiques et d'introduire des modes de production propres dans les entreprises manufacturières. En 2018-2019, l'ONUDI a joué un rôle moteur dans le cadre de deux programmes régionaux interinstitutions, en intégrant dans ses activités de promotion de la maîtrise des ressources industrielles et d'une production propre une aide à l'élaboration de politiques adaptées et à l'accès au financement. Un autre programme, mis en œuvre dans 13 pays de la région Amérique latine et Caraïbes, contribue à améliorer la conjoncture sur les marchés pour les entreprises qui recyclent les déchets d'équipements électriques et électroniques.

8. L'ONUDI a étendu le champ d'action de ses programmes pour soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat dans les domaines de l'énergie propre et de la viabilité de l'environnement. Ses activités ont prouvé que les technologies relatives au climat et aux énergies propres mises au point au niveau local et commercialement

viables, ainsi que les modèles d'activité correspondants, contribuaient à une croissance économique peu polluante, autonomisaient les jeunes et les femmes et favorisaient la création d'emplois verts. Le Programme mondial d'innovation par les technologies propres organisé par l'ONUDI a permis d'aider plus de 900 jeunes pousses, dans huit pays en développement, à devenir des entreprises à croissance rapide, évolutives et prêtes à recevoir des investissements.

9. L'ONUDI met en œuvre des stratégies de transformation pour aider 90 pays à appliquer les conventions réglementant les produits chimiques, à savoir le Protocole de Montréal, la Convention de Minamata et la Convention de Stockholm. Ses interventions portent sur la majorité des entreprises industrielles d'un secteur donné et consistent dans des démonstrations, du transfert de technologie, un appui direct à l'industrie, le renforcement des capacités des pouvoirs publics et la prise en compte des engagements de l'industrie dans leurs contributions déterminées au niveau national au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'ONUDI aide aussi les petites entreprises et les entreprises informelles, notamment par le programme d'extraction artisanale et à petite échelle de l'or, qui vise à réduire l'utilisation de mercure. Dans le cadre du partenariat mondial sur le mercure, l'ONUDI codirige les interventions relatives à l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or ainsi qu'au chlore et à la soude caustique.

10. L'accès à des fonds destinés à financer l'action climatique reste un obstacle au développement des énergies propres et des technologies vertes. Le Réseau consultatif pour le financement privé, organisé par l'ONUDI, joue un rôle essentiel car il met en relation des intervenants clefs, notamment des entrepreneurs et des investisseurs privés et publics. Le Réseau conseille des entreprises sobres en carbone et résilientes face aux changements climatiques qui opèrent dans 38 pays en développement et trouve des fonds privés pour financer leurs projets, mobilisant près de 1,4 milliard de dollars d'investissements du secteur privé.

IV. Instances, partenariats et réseaux d'envergure mondiale

11. L'ONUDI fait jouer sa fonction de mobilisation et ses réseaux de partenaires pour faire reconnaître l'importance d'un développement industriel inclusif et durable dans les mécanismes et échanges multilatéraux et les conventions sur le climat et l'environnement. Ce faisant, elle a mobilisé un soutien international en faveur d'une industrialisation durable des pays en développement, y compris des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, et fait progresser les connaissances et les réflexions sur des sujets nouveaux en rapport avec l'industrialisation durable.

12. L'ONUDI et ses partenaires ont organisé, au cours de la période considérée, un certain nombre de réunions techniques de groupes d'experts et de manifestations sur des sujets pointus tels que l'électrification des moyens de transport, l'économie de l'hydrogène et l'accélération de l'adoption des énergies propres dans le cadre de la quatrième révolution industrielle. Conformément au paragraphe i) de la résolution GC.17/Res.4, l'ONUDI a organisé sept réunions d'information informelles sur l'économie circulaire à l'intention des États Membres, y compris des réunions d'experts sur la prise en compte des considérations environnementales dans la conception industrielle et sur les industries du recyclage.

13. En coopération avec l'Université Yale, l'ONUDI a donné le coup d'envoi de l'initiative mondiale pour la chimie verte, pour faciliter l'adoption d'une chimie écologique dans six pays. Par ailleurs, elle travaille actuellement avec le secrétariat du Groupe ministériel sur l'énergie propre à l'élaboration d'une initiative de décarbonation profonde de l'industrie, qui vise à stimuler l'ambition de l'industrie en matière d'action pour le climat et qui sera lancée en 2020.

14. L'ONUDI continue à diriger et à coanimer plusieurs réseaux mondiaux d'action, tels que la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, le Centre-Réseau des

technologies climatiques et le Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables. Le Forum de l'énergie de Vienne et la Conférence sur l'industrie verte restent des manifestations essentielles qui permettent à l'ONUDI de faire le lien entre les questions d'énergie et d'environnement et un développement industriel inclusif et durable.

15. L'ONUDI soutient aussi des initiatives internationales exceptionnelles. Par exemple, elle a établi, à l'intention du Groupe des Vingt, un document de travail dans lequel elle propose de recourir aux principes de l'économie circulaire pour résoudre en partie le problème des déchets plastiques dans le milieu marin.

V. Perspectives

16. Comme les progrès de la technologie et l'innovation, les objectifs en matière d'énergie et d'environnement vont continuer à déterminer les moyens qu'il est possible de mettre en œuvre pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable. Les mesures prises pour atténuer les effets des changements climatiques dans les chaînes de valeur de l'approvisionnement énergétique et de l'industrie ne suffiront pas, à elles seules, à régler les problèmes liés au climat. Il faudra aussi, pour s'y attaquer, s'intéresser aux flux de matières. Des efforts considérables seront nécessaires pour adapter l'industrie et les infrastructures afin qu'elles deviennent résilientes face aux changements climatiques. D'autres effets néfastes des activités industrielles sur l'environnement continueront également à nécessiter des mesures. Néanmoins, toutes ces difficultés offriront aussi des débouchés commerciaux considérables aux fournisseurs de techniques de remplacement, aux premiers arrivés sur le marché et à ceux qui auront adopté des stratégies de rupture.

17. Les mesures d'atténuation des changements climatiques visent de plus en plus les effets néfastes de l'utilisation des ressources et des flux de matières. Selon les prévisions, l'utilisation des ressources devrait augmenter bien plus vite que la population, ce qui veut dire que les industries vont devenir de plus en plus dépendantes de ces ressources et de moins en moins résilientes. L'ONUDI a mis au point – et continuera de déployer – un large éventail de services destinés à aider les États Membres à s'adapter à ces difficultés.

18. Pour réagir efficacement, des efforts seront nécessaires pour ne plus se contenter de faire la démonstration de solutions, mais mettre effectivement en œuvre des changements en profondeur et élaborer des programmes qui auront des retombées importantes. À titre d'exemple, dans le cadre des travaux menés par l'ONUDI au titre des conventions réglementant les produits chimiques, un financement est assuré pour mettre en œuvre des changements dans des secteurs entiers. De la même manière, les petites et moyennes entreprises des pays en développement ont besoin de pouvoir accéder systématiquement à un financement. Le concept d'industrie verte est de plus en plus utilisé pour répondre au problème du verdissement non seulement des entreprises, mais aussi des chaînes de valeur, de l'extraction des ressources à la gestion de la fin de vie des produits. Actuellement, les difficultés auxquelles font face les deux départements sont largement liées à l'absence des fonds nécessaires pour financer l'élaboration et l'exécution des programmes et pouvoir passer des projets aux programmes.

VI. Mesures à prendre par la Conférence

19. La Conférence est invitée à prendre note des informations communiquées dans le présent document et à envisager, comme elle l'avait demandé dans sa décision GC.13/Dec.15, que des fonds non préaffectés et non réservés à des fins spécifiques, à l'instar des soldes inutilisés, soient alloués aux énergies renouvelables mises au service de la production.